

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAUDREUILLE (31 250)

Séance du : Mardi 28 Octobre 2025

Convocation du : Jeudi 23 octobre 2025

L'An Deux Mille Vingt Cinq et le Vingt Huit Octobre à 20h30,

Le Conseil Municipal de la commune de VAUDREUILLE (31250) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, **sous la présidence de Mr Jean LAGOUTTE, Maire.**

Etaient présents : Elodie FABRE, Bernard OLIFIRENKO, Corinne MORENO.

Étaient absents : Jacqueline BENEZET (*pouvoir donné à Jean LAGOUTTE*), Jérôme CAMPOS (*pouvoir donné à Bernard OLIFIRENKO*).

Élodie FABRE a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le maire demande à son conseil d'ajouter 1 point à l'ordre du jour :

- Vote sur litige occupation sans droit domaine public Rue des Saules : Refus et remis à une date ultérieure



Ordre du jour

- 1- Approbation du procès-verbal du 16 Septembre 2025
- 2- Admission en non-valeur de créances
- 3- Rapport d'activité 2024 de la Communauté de communes Aux Sources du canal du midi

Monsieur le maire soumet à l'approbation de l'assemblée générale le procès-verbal de la séance du 16 Septembre 2025.

Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

Délib 34/2025 : Admission en non-valeur de créances

Le Maire de la commune présente aux membres de son conseil le courrier en date du 07/10/2025 qui concerne le recouvrement de créances d'un montant total de 333.12€.

Après une procédure de mise en recouvrement, il s'avère que celle-ci est restée infructueuse.

La Trésorerie demande donc aux membres du conseil, leur avis sur l'irrecouvrabilité de cette créance.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, OÙ L'EXPOSE DU MAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITÉ**

Par 6 voix contre, 0 voix pour et 0 abstention

REFUSE la mise en non-valeurs de la créance d'un montant total de 333.12€

AUTORISE le Maire à porter à la connaissance de la Trésorerie de Revel sur les informations permettant le recouvrement de cette créance.

Délib 35/2025 : Rapport d'activité 2024 de la Communauté de communes Aux Sources du canal du midi

Le Maire de la commune présente aux membres de son conseil le rapport d'activité 2024 de la Communauté de communes.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, OÙ L'EXPOSE DU MAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITÉ**

Par 6 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

PREND ACTE de la lecture de ce rapport 2024 par les membres du conseil.

PRECISE que le maire en informera la Communauté de communes

Mot du Maire :

Guinguette : La saison s'est bien passée. Le locataire souhaite reconduire l'activité l'année prochaine pour la saison estivale. Le Conseil est d'accord.

Litige rue des Saules : Après discussion avec Mr Bal, la haie plantée sur la voie publique est en train d'être taillée afin de laisser un passage. Des dalles sont d'ailleurs apparues après la coupe faisant apparaître l'ancien chemin piétonnier. Concernant la boîte aux lettres, son emplacement semble plus pratique pour la dépose du courrier. Le pied avec des angles saillants a été changé pour un pied arrondi représentant moins de risque. Le vote afin d'acter ces changements est remis au prochain conseil municipal.

Stationnement voiture épave : La voiture épave qui stationnée dans cette même rue a été enlevée comme convenue.

Nom du domaine mairie : Le site internet original a été créé et est toujours hébergé à l'heure actuelle par la société ATD. Cette dernière prévoit une mise à jour en Mars 2026. Nous attendons donc de recevoir leur proposition avant d'acter une migration ou non chez un concurrent.

Tracé de STOP : Le tracé du stop du Boulevard du bois de l'Encastre n'est plus visible depuis que la route a été refaite. Or cela augmente le risque d'accident car certains automobilistes, ne voyant pas de marquage au sol, ne s'arrêtent pas. Le maire propose de repeindre rapidement le marquage au sol.

Club moto-cross : Le club a pour projet d'agrandir sa structure. Pour cela il souhaite faire l'acquisition de plusieurs bâtiments ainsi que des parcelles boisées appartenant à la Communauté des communes. Un groupe de travail avec les représentants de différentes communes dont Mr le Maire fait partie doit se réunir afin d'en discuter. Il demande leur avis aux conseillers municipaux concernant ce sujet. Ces derniers se positionnent contre l'acquisition des parties boisées qu'il est important de préserver (beaucoup de passage de randonneurs, traileurs, chasseurs...)

Mots de l'adjoint :

Corinne MORENO

Rodéos : Depuis un certain temps des voitures font des rodéos le soir ce qui représente un danger et une nuisance pour les riverains. La gendarmerie est informée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40

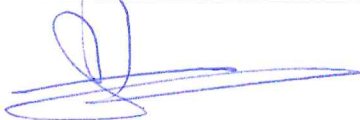
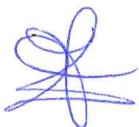
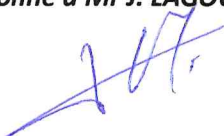
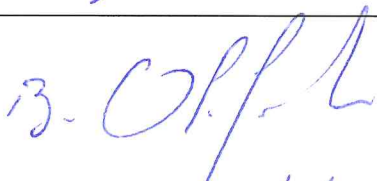
Le Maire
Jean LAGOUTTE



le Secrétaire de séance
Elodie FABRE

FEUILLE D'EMARGEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL DU

Mardi 28 Octobre 2025

Nom et Prénom	Signature
Jean LAGOUTTE	
Corinne MORENO	
Elodie FABRE	
Jacqueline BENEZET	<i>Pouvoir donné à Mr J. LAGOUTTE</i> 
Bernard OLIFIRENKO	
Jérôme CAMPOS	<i>Pouvoir</i>  <i>donné à Mr OLIFIRENKO</i>